



# UEJ

# JOUONS EN ÉQUIPE

Union des éditeurs de jeux de société

## UNION DES ÉDITEURS DE JEUX DE SOCIÉTÉ

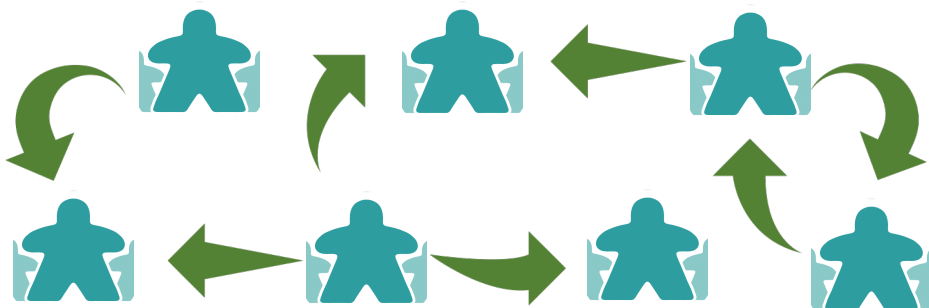
Créée début 2016, l'Union des Editeurs de Jeux de Société est une association professionnelle qui regroupe les entreprises francophones d'édition de jeux de société. L'association a pour but de préserver et développer la compétitivité et la spécificité des entreprises du jeu de société.

### ADHÉRER C'EST :

- ◆ Échanger sur les problématiques importantes du secteur
- ◆ Bénéficier de conseils juridiques et de tarifs préférentiels
- ◆ Faire connaître et reconnaître le secteur économique du jeu de société
- ◆ Se former et s'informer
- ◆ Avoir accès à des études chiffrées du secteur
- ◆ Donner son avis, ses idées, ses suggestions
- ◆ Contribuer à l'évolution du secteur du jeu de société
- ◆ Soutenir et renforcer les démarches et la représentativité de l'UEJ auprès des institutions
- ◆ Participer à des groupes de réflexion et d'action sur des sujets bien spécifiques au secteur économique et au métier d'éditeur de jeux de société tels que, par exemple : la formation, la fiscalité, la contrefaçon, la propriété intellectuelle, les normes, l'éco-conception, etc.

Pour postuler à une commission ou pour toute question :

Contactez-nous: [uej.asso@gmail.com](mailto:uej.asso@gmail.com)



Union des Editeurs de Jeux de Société - 3, place Baiardi 72500 JUPILLES

[www.uej.fr](http://www.uej.fr) - [uej.asso@gmail.com](mailto:uej.asso@gmail.com)





# UEJ

# BULLETIN D'ADHÉSION

Union des éditeurs de jeux de société

## Montant des cotisations :

Pour les membres entrants (éditeur en cours de création et/ou n'ayant pas encore édité et mis en nom propre sur le marché français 2 jeux de société différents), la cotisation annuelle est fixée à 150 euros HT (180€ TTC)

C'est mon cas

Pour les membres actifs la cotisation annuelle est fixée selon le chiffre d'affaires global officiel réalisé par la société requérante, et donne accès à l'ensemble des services proposés par l'association.

Jusqu'à 100 000 euros de CA annuel HT : 300 Euros HT (360€TTC)

À partir de 100 001 euros de CA annuel HT : 600 Euros HT (720€TTC)

À partir de 500 001 euros de CA annuel HT : 1250 Euros HT (1500€TTC)

À partir de 1 million d'euros de CA annuel HT : 2500 Euros HT (3000€TTC)

(Merci de cocher la case correspondant à votre chiffre d'affaire A-1)

NB : les sociétés francophones hors UE bénéficient d'une remise de 50% sur ces montants

### 3 types de membres actifs :

- Le membre actif junior avec moins de 5 ans d'existence : ce statut donne le droit à une voix lors de tout vote.
- Le membre actif confirmé avec 5 à 10 ans d'existence : ce statut donne le droit à deux voix lors de tout vote.
- Le membre actif senior avec plus de 10 ans d'existence : ce statut donne le droit à trois voix lors de tout vote.

**SOCIÉTÉ :** .....

**CONTACT (nom, prénom, fonction) :** .....

**ADRESSE :** .....

**Adresse de facturation (si différente) :** .....

**Tél. :** .....

**E-mail :** .....

**Siret :** .....

**Année de création :** .....

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent au siège de l'UEJS. Il s'engage à déclarer annuellement le montant du chiffre d'affaires réalisé hors taxes sur lequel sera calculé l'appel à cotisation annuelle et à verser ladite cotisation.

Fait à  
Le

Cachet et signature